

Procès-Verbal de réunion Conseil Syndical du lundi 12 avril 2021

Date de convocation : 30/03/2021 L'an deux mil vingt et un, le lundi douze avril, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.
Lieu de la réunion : 1 place du Haut Giffre, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire.
Champs de la Poste 74440 Verchaix. Titulaires présents : BARBIER Alain, BOUVET Jérémie, CARLES Christine, JUBEAU Christelle, MONET Valérie, MORIO Daniel, ROUILLER-MARTIN Pascal.
Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votes exprimés : 8 Excusé : GIRAT Martin, pouvoir à BOUVET Jérémie
Secrétaire : ROUILLER-MARTIN Pascal

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter le compte de gestion

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
- Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du Compte Administratif du Président et les écritures du Compte de Gestion du Trésorier :

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur ROUILLER-MARTIN Pascal, Vice-président, est désigné par l'assemblée pour présider la séance du vote.

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion,

Après s'être fait présenter le Compte Administratif du Président, incluant les restes à réaliser :

Résultats de clôture 2020 :

- investissement :
 - recettes : 198 833,36 €
 - dépenses : 151 621,28 €
 - **Résultat de clôture = + 47 212,08 €**
- fonctionnement :
 - recettes : 591 966,50 €
 - dépenses : 549 835,94 €
 - **Résultat de clôture : + 42 130,56 €**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *adopte le compte administratif 2020*

3. AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le Conseil Syndical, réuni sous la Présidence de Monsieur Alain BARBIER, Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2020, Constatant qu'il n'y a pas de besoin de financement, Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de résultat.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Approuve la proposition du Président*

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Président distribue et donne lecture à l'assemblée de la présentation budgétaire par chapitre, issue de la préparation en date du 29 mars dernier.

Le budget s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 791 924,18 €

Section d'investissement : 363 530,15 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Adopte le Budget Primitif 2021*

5. QUESTIONS DIVERSES

- **DEPART DE MONSIEUR GAIN**

Monsieur le Président informe l'assemblée que Monsieur Gain a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} octobre 2021, avec un départ effectif probable début septembre. Il convient en conséquence de prévoir sa succession.

Après s'en être entretenu avec la Communauté de commune des Montagnes du Giffre, cette dernière propose de convier le Conseil Syndical et les Maires des communes membres à une réunion, afin d'étudier les suites à donner à ce départ.

- **CONVENTION DE PRESTATION DE DAMAGE DES PISTES**

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le syndicat de la vallée du Haut-Giffre a eu recours cet hiver, au regard du fort enneigement et d'un accroissement des activités nordiques, à une prestation de services concernant le damage des pistes de ski de fond. Afin de permettre le règlement de ces dernières, fournies cet hiver et prévoir celles à venir, Monsieur le Président donne lecture de la convention de prestation de damage des pistes à intervenir avec la société Chantry TP.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Valide la convention proposée*
- *Autorise le Président à signer tout document relatif à cet effet*

La séance est levée à 19h

Le Président, Alain BARBIER

